

# ADELP

*Association agréée pour la Défense de l'Environnement  
et de la Lutte contre la Pollution en Moselle-Est*

**REUNION ORDINAIRE**  
**du**  
**28 novembre 2018**

# Ordre du jour

➤ **La Française de l'Energie :**

Arrêté préfectoral du 24 septembre 2018 autorisant la société La Française de l'Energie SA à procéder à l'ouverture de travaux miniers dans le périmètre du permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Bleue Lorraine » sur le territoire de la commune de Tritteling-Redlach relatifs au projet de forage dénommé Tritteling 1B

➤ **Centrale Emile Huchet :**

La dernière tranche à charbon fermera en 2022

➤ **Etang de la Papiermühle :**

Travaux de curage à la Papiermühle

➤ **Incident à la gare de triage de Creutzwald :**

Une fuite de type goutte à goutte a été constatée sur wagon contenant de l'acrylate de butyle de la société Arkéma

➤ **Quaron :** distributeur de produits chimiques

➤ **La Française de l'Énergie :**

Arrêté préfectoral du 24 septembre 2018 autorisant la société  
La Française de l'Énergie SA à procéder à  
l'ouverture de travaux miniers dans le périmètre du permis exclusif de  
recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit  
« Permis de Bleue Lorraine »  
sur le territoire de la commune de Tritteling-Redlach relatifs au projet  
de forage dénommé Tritteling 1B

**Nous importons 99% de notre consommation de gaz naturel dit « gaz de ville » (en fait du méthane à plus de 95%) soit plus de 500TWh en équivalent énergie par an.**

***Soit l'équivalent de 70 fois l'énergie produit par la centrale électrique de Carling en un an( 7000GWh).***

**Les prévisions sont à la baisse mais restent encore élevées 350 TWh à l'horizon 2035 !**

**Plan climat 2017:**

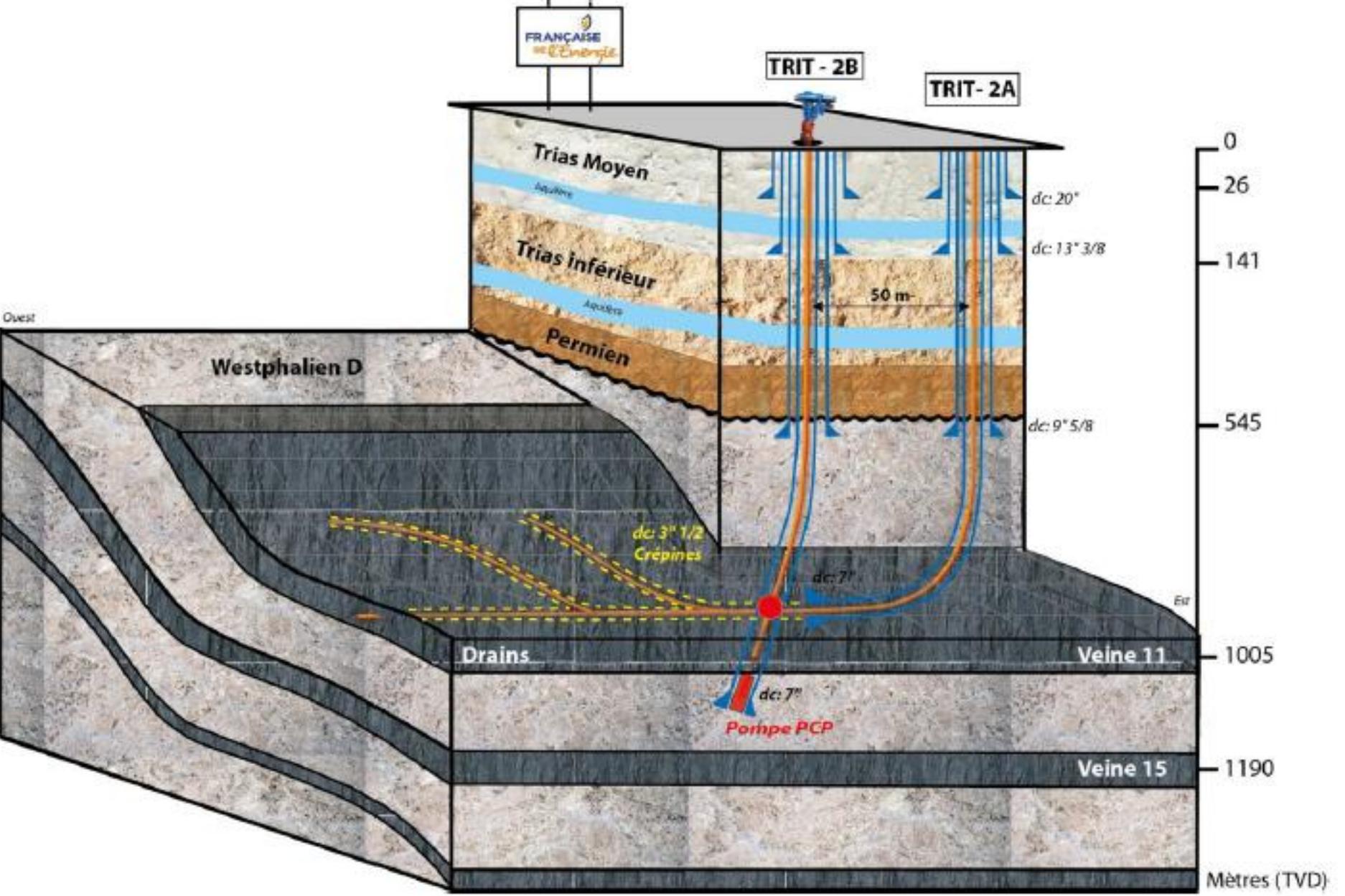
- permis accordé non remis en cause,
- Droit de suivi;
- Durée maximale des concession 2040

***Tant que nous important autant d'énergie, pourquoi ne pas utiliser cette énergie provenant de notre sous-sol à condition bien évidemment que cette extraction soit propre et ne cause aucun dommage à notre environnement local.***

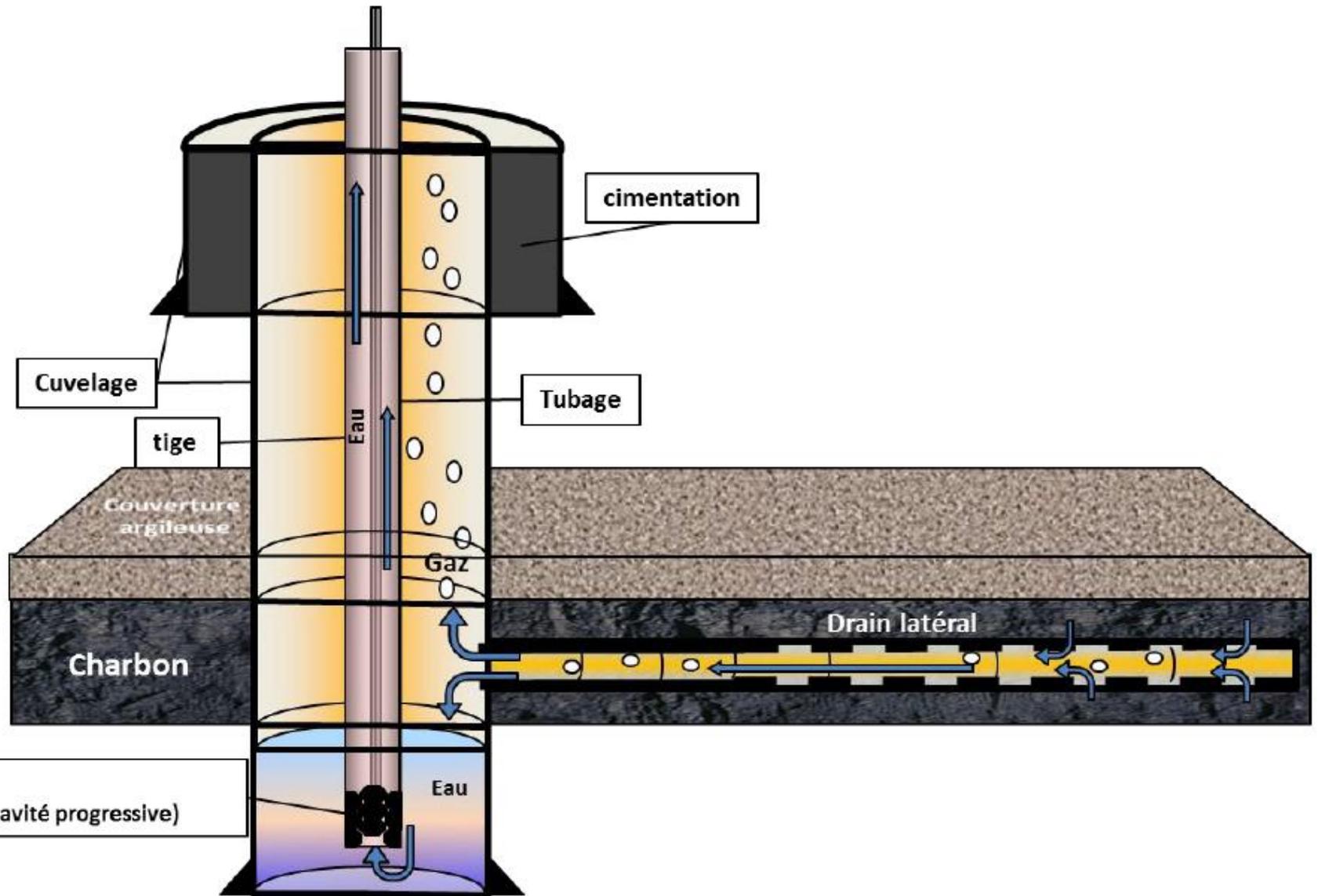
***Tout le problème est là !***

TRIT - 2B

TRIT - 2A



Principe de réalisation des travaux projetés.



La pression dans la veine de charbon est abaissée par pompage de l'eau dans le tubage de production. Une fois la pression de désorption atteinte, le gaz se libère et remonte à la surface via l'espace annulaire

*Préfecture de Metz , le 20 novembre 2018*

**Réunion du comité de suivi  
des travaux de recherche de gaz de couche de charbon  
de la société Française de l'Energie dans le bassin houiller.**

**Les interrogations de l'ADELP**

# Documents de référence :

➤ **l'Arrêté préfectoral 2018-DCAT-BEPE-215 du 24 septembre 2018**  
autorisant la société La Française de l'Energie SA à procéder à l'ouverture de  
travaux miniers sur le territoire de la commune de Tritteling-Redlach

➤ **RAPPORT DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET  
DU LOGEMENT (NOS RÉF. : PR-R-18-452-JLK)**

1



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Grand Est*

Metz, le 28 juin 2018

*Service Prévention des Risques Anthropiques  
Pôle Risques Miniers  
Unité Exploitations Minières*

Nos réf. : PR-R-18-452-JLK  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Jean-Luc KLEIN  
Jean-luc.b.klein@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 03 87 56 42 53 – Fax : 03 87 76 97 19

RAPPORT  
DE LA DIRECTION REGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Objet : La Française de l'Energie à FORBACH (57)  
Permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux  
dit « Permis de Bleue Lorraine »  
Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers - projet de forages  
"Tritteling-2" sur le territoire de la commune de TRITTELING (57)

## Article 3.1.5 – Protection des eaux souterraines

.....

Au cours des travaux de forage, toutes les dispositions sont prises afin d'éviter la mise en communication des nappes souterraines les unes avec les autres et de prévenir toute pollution des eaux souterraines. À cet effet, les puits sont isolés des terrains par des tubages métalliques cimentés selon la réglementation en vigueur.

**Qui ou quel organisme réalise le contrôle de la qualité des eaux souterraines au cours de la phase d'exploitation ?**

**Quel est le procédé utilisé pour atteindre la nappe phréatique ?**

*S'agit il de la mise en place de piézomètre(s) permettant d'évaluer le niveau de la nappe suite à l'arrêt des exhaures et par la même occasion de faire des prélèvement pour analyse ?*

### **Article 3.1.7 – Dispositions relatives aux équipements et cimentations**

L'exploitant intègre dans la conception des ouvrages **le phénomène de remontée de la nappe** sur le secteur du bassin houiller du à l'arrêt du pompage des eaux d'exhaures des anciennes mines de charbon.

**Quels sont les apports dans la conceptions des ouvrages permettant de palier à la remontée de la nappe phréatique?**

## Article 3.1.9 – Rapport de fin de travaux de forage

**Analyses physicochimiques et bactériologiques des eaux de pompage nous sont inconnues !**

**L'évacuation de ces eaux est réalisée en fonction de leur composition chimique :  
Qui réalise ces mesures ? La FDE ou les services de l'Etat ?**

**Il faut savoir qu'une station d'épuration donnée ne peut pas tout éliminer tous les polluants  
(elle doit être équipée de dispositifs de rétention bien spécifiques !)**

## TITRE 5 – Prévention des pollutions et des nuisances

**En cas d'incident (émanation de gaz, explosion, incendie..etc..) pouvant avoir un impact sur l'environnement ou sur la population proche,**

**quel est le protocole d'alerte et d'information ? Vers quels services ?**

## Article 5.6 – Prévention des risques de pollution atmosphérique

Les installations sont dimensionnées de façon à ce que leur fonctionnement ne puisse être à l'origine de nuisances olfactives ou de la détérioration de la qualité de l'air. Lors des tests de production, une unité de traitement du gaz extrait (torchère) concourant à la prévention des pollutions atmosphériques et à la sécurisation des opérations est mise en fonctionnement dans le cas de débits de dégazage minima supérieurs à 190 m<sup>3</sup>/h.

### Combustion complète ou incomplète?

selon le cas il se produit soit du CO<sub>2</sub> soit du « black » carbone C

### A titre d'information :

*24 m<sup>3</sup> de méthane en brûlant ,l'oxygène faisant défaut ,produisent 12kg de poussière de carbone !*

**Ainsi : Un débit minimal de 190 m<sup>3</sup>/h de méthane génère par combustion incomplète 94kg /heure de « black » carbone qui sera dispersé dans l'atmosphère !!!!!**

## II- INCONVENIENTS, RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION

**Eaux superficielles** : Traitement des eaux pluviales avant rejet dans le ruisseau du HOELLENGRABEN.

**Quels moyens ou techniques utilisés.... à préciser ?**

**Eaux souterraines** : Isolement des sondages dans les aquifères traversés.

**Suivi dans le temps de la non porosité des cuvelages ?.**

## III- CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INSTRUCTION DE LA DEMANDE

### 3.6- Consultation des services administratifs

- **DÉLÉGATION TERRITORIALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ**  
( PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU EXPLOITÉES AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS)

Les techniques employées ne doivent en aucun cas consister à :

- mettre les forages sous pression ;
- fracturer les roches mères pour en augmenter la perméabilité de fissure ;
- injecter des solvants ou tout autre fluide pour optimiser la récupération des gaz.

**Comment les services de l'état sont ils en mesure de vérifier ces impératifs ?**

### **3.8- RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ( DU 26 SEPTEMBRE AU 27 OCTOBRE 2017)**

-LFDE a acquis une bonne connaissance du sous sol du secteur à partir des données des HBL, de leur exploitation et des informations recueillies à la suite des divers forages qu'elle a entrepris, les risques de dégradation de l'environnement, du sol, des eaux souterraines et de surface ont été bien pris en compte et les mesures pour les éviter seraient mises en œuvre,

**C'est la première fois qu'une telle technique d'extraction a lieu dans notre pays :**

**Nous n'avons donc aucun recul sur d'éventuels impacts sur l'environnement !**

-il sera réalisé un point "0" tel que prévu sur les sols et les eaux de surface,

**Quels sont les résultats ? Ces derniers devront être comparés à ceux obtenus au cours des différentes phases d'exploitation !**

➤ **Centrale Emile Huchet :**

La dernière tranche à charbon fermera en 2022



**Centrale Emile Huchet : Vue d'ensemble**

**Centrale Emile Huchet :  
Tranches 6, 7 et 8 en activité**



**La dernière tranche à charbon fermera en 2022 ,une mesure en faveur du climat car très polluante !**

Tranche	EH 06	EH 07	EH 08
Type	Chaudière Charbon	Cycle Combiné Gaz	Cycle Combiné Gaz
Capacité installée	600 MW	414 MW	414 MW
Production Nette (GWh)	2 147,76	2 398,31	2 433,49
Nombre d'heures de fonctionnement	4 205	6 744	6 806

**La production d'électricité par le charbon représente 30% de la production totale !**

**Pour information 26% de l'énergie totale consommée en Europe provient du charbon !**

# Emissions dans l'atmosphère :

## Auto-surveillance :

	Unité	2013	2014	2015	2016	2017	Commentaires
Production Nette	GWh/an	4 329	2 764	4 220	5 170	6 979	
Dont Tranches Charbon	GWh/an	2 329	1 631	2 193	1 441	2 148	
Dont Tranches Gaz	GWh/an	2 000	1 133	2 027	3 729	4 831	
<b>Flux Bruts</b>							
CO <sub>2</sub>	kT/an	3 672	1 977	2 819	2 698	3 692	Ces flux bruts (en T/an) sont exprimés en flux spécifiques rapportés à la production électrique
NO <sub>x</sub>	T/an	5 031	2 569	2 037	1 421	1 926	
SO <sub>2</sub>	T/an	4 662	1 772	1 030	698	993	
Poussières	T/an	161	66	42	51	48	
COV NM	T/an	12	6	5	4	5	

## Campagne annuelle de mesures des rejets atmosphériques :

Toutes les concentrations mesurées sont inférieures aux Valeurs Limites d'Emission (suivant l'Arrêté Préfectoral et l'Arrêté Ministériel).

**projet du territoire :**

Un nouveau cycle combiné gaz (2,5 fois moins émettrice de CO<sub>2</sub> )en remplacement du charbon ?

**À voir !**

➤ **Etang de la Papiermühle :**  
Travaux de curage

➤ Les boues de désenvasement et autres détritiques ont été déposés à ciel ouvert à l'intérieur du périmètre rapproché de captage d'eau potable (lequel est branché sur le circuit d'eau potable) alors qu'une destination vers un centre de traitement aurait été plus adaptée.

➤ D'autre part des eaux résiduelles de pompage ont été dirigées vers le tout à l'égout passant à proximité du lieu des travaux.

**▪ Signalement à la DREAL le 24 octobre :  
pas de réponse à ce jour !**

**▪ De même appel téléphonique et contact Courriel à  
l'ARS le 20 novembre !**



26/10/2018



26/10/2018



26/10/2018



26/10/2018



21/09/2018

➤ **Incident à la gare de triage de  
Creutzwald :**

Une fuite de type goutte à goutte a été constatée sur wagon contenant de l'acrylate de butyle de la société Arkéma

## **DREAL contacté par l'ADELP**

Réponse :

*Le plan d'urgence interne a été déclenché ; les pompiers et gendarmes sont intervenus (les accès ont été coupés).*

*La société Arkema est intervenue pour réparer la fuite.*

➤ Divers:



# Qui est Quaron ce géant de la chimie ?

**CARLING**

L'entreprise Quaron, spécialisée dans la distribution et la production de produits chimiques, a annoncé son arrivée sur la plateforme de Carling. Mais qui est cette société ? Réponse avec l'un de ses dirigeants. Photo Thierry SANCHIS > PAGE 7

**La société Quaron, distributeur de produits chimiques**

- Implantation au nord de la plate forme près de l'Hôpital;
- Quaron possède 6 autres sites en France, tous classés Seveso;
- Quaron est un distributeur et formateur de produits chimiques (mélange à façon, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de transformation chimiques.);
- **« Mais nous ne sommes pas des chimistes ! Nous ne faisons que des démarches commerciales et logistiques ; nous vendons 6 000 références de produits chimiques à des clients, en l'occurrence des industriels »**
- Les principaux produits les plus vendus :
  - Eau de javel, soude, l'eau déminéralisée, le white-spirit, sel pour adoucisseur d'eau, acétone, antigel .....
  - Produits pour:
    - la nutrition animale et humaine,
    - le traitement de surfaces,
    - l'hygiène et désinfection,
    - l'agroalimentaire (comme l'industrie du lait) ; (nettoyant pour cuve)

**FIN**